

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE  
PROCES VERBAL DU 12 OCTOBRE 2015**

L'an **deux mille quinze**, le **douze octobre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 octobre 2015

**Présents** : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, M. Benoît PUAUD, Mmes Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, Stéphanie DUBERGA, Karine LUMEAU M. Eric SALLABERREBORDE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

**Absents ou excusés** : Mme Sandrine DECHE, M. Tristan de la RIVIERE (pouvoir à S. PANCHOUT).

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu les comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 20 juillet 2015 et 14 septembre 2015 et si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est à formuler, les comptes rendus du 20 juillet 2015 et 14 septembre 2015 sont adoptés à dix-huit voix pour.

L'ordre du jour est énoncé et Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- 5 - Cabinet Médical communal :
  - avenant (aménagement divers)
- 7 - Budgets communaux
  - Assainissement : effacement de dettes

Le conseil municipal à dix-huit voix pour, valide l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

## **1 – TRAVAUX DE REPRISES DES CONCESSIONS FUNERAIRES**

- Résultat de la consultation et attributions du marché - **délibération 2015-10-01**

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée pour les travaux de reprises des concessions en état d'abandon dans les 4 cimetières de la commune.

Trois entreprises ont remis leurs offres :

- Elabor
- Granimond
- CCE France

Après analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres, le Groupe ELABOR propose l'offre la mieux disante pour un montant forfaitaire de 99 490,60 € HT pour les 4 cimetières.

Après échange de vues, le conseil municipal, dix-huit voix pour, décide d'attribuer le marché de travaux des reprises des concessions funéraires des 4 cimetières de la commune au Groupe

ELABOR pour un montant de 99 490.60 € HT et autorise Monsieur le Maire à valider les éventuels futurs avenants, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour cette opération.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux de reprise physique concernent 210 concessions funéraires en « état d'abandon » dans les 4 cimetières communaux. Ces travaux marqueront la fin de cette longue procédure réglementaire qui permettra de sécuriser nos cimetières, de créer des columbariums, de proposer des nouveaux emplacements disponibles et des concessions à faible prix pour les habitants. Les travaux vont débuter sur la fin de l'année 2015 pour une durée de 3 mois environ.

## **2 – DEFENSE INCENDIE DU COLLEGE « ROBERT BARRIERE »**

- Résultat de la consultation et attribution du marché – **délibération 2015-10-02**

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée pour la réalisation d'une réserve d'incendie au collège « Robert Barrière » (citerne enterrée).

Six entreprises ont remis leurs offres :

- CANASOUT
- SOBEDO
- CHANTIERS D'AQUITAINE
- SOC
- EUROVIA
- SADE

Après analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres et le Cabinet CERCEAU, Maître d'œuvre de l'opération, l'entreprise SADE propose l'offre la mieux disante pour un montant de 31 470.00 € HT.

Monsieur Christophe MIQUEU demande quels sont les critères techniques retenus pour cette classification.

Monsieur le Maire signale que toutes ces entreprises sont connues et toutes ont répondues aux cahiers des charges. La valeur technique (30/100) était correcte pour l'ensemble des offres, c'est donc principalement le niveau des prix (70/100) qui a permis de déterminer le classement.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, décide d'attribuer le marché de travaux de défense incendie du collège « Robert Barrière » (citerne enterrée) à l'entreprise SADE pour un montant de 31 470.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à valider les éventuels futurs avenants, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour cette opération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution, ce jour, d'une subvention du Département de la Gironde de 6 300 € pour accompagner la commune dans cette opération.

## **3 – AUTOCAR COMMUNAL**

- Résultat de la consultation et attribution du marché – **délibération 2015-10-03**

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée pour le renouvellement de l'autocar communal (33 places + 1).

Quatre entreprises ont remis leurs offres :

- CATP
- UGAP
- FAST Concept Car

- BACQUEYRISES.

Après analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres, la société BACQUEYRISES propose l'offre la plus intéressante pour un montant de 73 750.00 € HT (prix d'achat + options – reprise du car actuel).

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, attribue le marché pour le renouvellement de l'autocar communal à la société BACQUEYRISES pour un montant de 73 750.00 € HT et valide le contrat de maintenance annuel de 1 775 € HT/an.

Monsieur le Maire précise que le nouveau véhicule devrait être livré au 1<sup>er</sup> trimestre 2016. D'ici là, la commune devra recourir à un emprunt pour le financement de cet investissement conformément aux inscriptions budgétaires.

#### **4 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES STADES MUNICIPAUX**

- Maitrise d'œuvre : résultat de la consultation et notification du marché – **délibération 2015-10-04**

Monsieur le Maire rappelle le projet des travaux d'aménagement des stades municipaux notamment la reconstruction des tribunes et vestiaires du stade « Jacques Barrière » au Closet et la création d'un club house au stade « Bazzani » à Bonard.

Une consultation a été engagée pour la mission de maitrise d'œuvre (MOE), 4 offres ont été reçues :

- David BLAZQUEZ
- Fabre de MARIEN
- ANTROPIK
- A40 ARCHITECTES

Après analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres, l'architecte David BLASQUEZ, propose l'offre la mieux disante avec un taux de rémunération de 7% (montant provisoire de 22 400.00 € HT).

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché de maitrise d'œuvre avec David BLASQUEZ – Architecte à Saint Macaire - pour un taux de 7% du montant des travaux (rémunération provisoire : 22 400.00 € HT) et à valider les éventuels futurs avenants, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour cette opération.

#### **5 – CABINET MEDICAL COMMUNAL**

- Avenants n° 2 aux lots 6 et 7 – **délibération 2015-10-05**

Monsieur le Maire fait au conseil municipal des modifications apportées aux travaux (lots 6 et 7) du cabinet médical communal notamment à la demande des futurs occupants :

- l'installation de la climatisation réversible dans certains locaux (« zone dentiste », « cabinet médical 2 », « podologue ») via une augmentation de 20% du montant des loyers
- anticipation de l'extension de la climatisation à l'ensemble des locaux (tuba frigo)
- modifications d'implantation des zone « dentiste » et « cabinet médical 1 »

##### **LOT 6 : ELECTRICITE (titulaire : MC CHARLES)**

Marché initial : 43 323.18 € HT

Avenant n°1 : + 18 219.69 € HT

**Avenant n°2 : + 3 047.24 € HT**

Marché actualisé : 64 590.11 € HT

##### **LOT 7 : PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE (titulaire : MC CHARLES)**

Marché initial : 26 461.44 € HT

Avenant n°1 : + 9 470.54 € HT

**Avenant n°2 : + 33 570.28 € HT**

Marché actualisé : 69 502.26 € HT

Après échange de vues, le conseil municipal, à quatorze voix pour et quatre abstentions, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n°2 des lots 6 et 7.

Monsieur le Maire signale qu'une subvention d'un montant de 12 600.00 € a été accordée, ce jour, par le conseil départemental de la Gironde pour la restauration du bâtiment rue du huit mai 1945 dans le cadre de la sauvegarde des villages anciens (façades et toitures).

Monsieur le Maire informe qu'un jeune médecin et son épouse, intéressés par une installation dans le Sud-Ouest, dans un cabinet médical en ZRR (zone de revitalisation rurale), ayant trouvé sur internet l'existence de notre projet, a pris contact avec la mairie récemment.

Lui est médecin généraliste et elle psychologue clinicienne. Ils ont 3 enfants.

Ils ont rencontré nos médecins et ont visité le cabinet médical communal il y a une semaine.

Ils ont réservé les locaux (1 cabinet à temps complet + 1 cabinet à temps partiel) et leur installation dans la nouvelle structure est prévue à l'été 2016.

## **6 – ASSAINISSEMENT – EXTENSION DU RESEAU COLLECTIF**

- Avenant au marché de travaux - **délibération 2015-10-06**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications apportées aux travaux d'extension du réseau d'assainissement à Bouey et La Ribeau à savoir suppression de busage.

Avenant :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - Suppression du busage (d 600 PEHD) du fossé :      | - 1 800.00 € HT |
| - Suppression des opérations de tests de réception : | - 680.00 € HT   |
| - Ajout de 2 boites de branchement :                 | + 1 845.00 € HT |

**Total modification : - 635.00 € HT**

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en moins-value.

## **7 – BUDGETS COMMUNAUX**

- Décision modificative – **délibération 2015-10-07**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les mouvements de crédits nécessaires en raison des modifications en partie évoquées précédemment lors de cette séances (marchés, subventions, avenants...).

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER s'interroge sur le point financier relatif à l'AFR de Saint-Léger-de-Vignague car l'opportunité de cette acquisition n'a pas encore été abordée lors de cette séance.

Monsieur le Maire informe que l'AFR de Saint-Léger-de-Vignague désire vendre deux chemins à la commune, à savoir les chemins de « Madaillan » et « Finet ».

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET précise que certains membres de l'AFR n'auraient pas été conviés lors de la réunion du bureau de l'AFR ou cette décision a été prise.

Afin d'étudier le dossier plus précisément et de faire le point sur l'historique, Monsieur le Maire propose de reporté ce point à un prochain conseil.

Monsieur le Maire présente la décision modificative proposée :

Fonctionnement

- Prévision pour les intérêts de la 1<sup>ère</sup> échéance d'emprunt du cabinet médical
- Réparation du camion poly benne
- Intégrer le remboursement de l'assurance pour le vol du poly benne et de l'école de musique

Investissement

- Prévision pour le capital de la 1<sup>ère</sup> échéance d'emprunt du cabinet médical
- Les avenants du cabinet médical
- La réparation de la salle culturelle (cambriolage école de musique) et l'acquisition d'une nouvelle benne
- Les travaux de voirie rurale 2015 supplémentaires (tranches conditionnelles TC1 et TC2)
- Intégrer des subventions du Conseil Départemental (cabinet médical, aménagement routier, réserve incendie)

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
D 66111	3500.00	R 7788	24849.24
D 61551	7069.24		
D 023	14280		
	24849.24		24849.24
INVESTISSEMENT			
D 2151 op 118	32764.00	R 1323 op 118	13860.00
D 2313 op 112	44000.00	R 1323 op 112	12600.00
D 2313 op 115	15523.38	R 021	14280.00
D 2313 op 113	-30000.00		
D 2313 op 121	-42927.38		
D 1641	7100.00		
D 21578 op 111	14280.00		
	40740.00		40740.00

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, adopte la décision modificative pour les mouvements de crédits ci-dessus.

- Voirie rurale 2015 – **délibération 2015-10-12**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation engagée pour le marché de voirie rurale 2015 (6 offres reçues) et l'attribution de ce marché de travaux à l'entreprise COLAS lors de la séance du 14 septembre 2015 pour un montant de 20 071.40 € HT correspondant à la tranche ferme uniquement.

Compte tenu des décisions modificatives adoptées lors de cette séance du 12/10/2015 et des crédits budgétaires disponibles, Monsieur le Maire propose de valider également les deux tranches conditionnelles (TC) :

TC n°1 : CR 24 : 20 790.00 € HT

TC n°2 : CR des ateliers municipaux : 13 129.90 € HT

La validation de ces tranches conditionnelles n°1 et 2 porterait le prix du marché à 53 991.30 € HT.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour :

- décide d'engager les travaux pour les tranches conditionnelles n°1 et 2 et de fixer le nouveau montant du marché de l'entreprise COLAS à 53 991.30 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et à valider les éventuels futurs avenants, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour cette opération.

- Assainissement effacement des dettes – **délibération 2015-10-08**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame La Trésorière de Sauveterre-de-Guyenne vient de lui faire parvenir des demandes de mise en non-valeur pour un montant total de 366.64 € dans un courrier du 29 septembre 2015.

Monsieur le Maire signale que les personnes concernées ont déposé un dossier de surendettement qui a été accepté en séance du 15 septembre 2015.

Monsieur le Maire signale que dans le cas présent de « faillite personnelles », la loi impose l'effacement de la dette.

Après échange de vues, le conseil municipal décide, à dix-huit voix pour :

- De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes concernés
- De prévoir la dépense pour un montant de 366.64 € au compte 6542 « créances éteintes »

- Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles - **délibération 2015-10-09**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le décompte de frais de fonctionnement des écoles a été établi au titre de l'année scolaire 2014/2015.

Le montant annuel des dépenses s'élève à 256 042,18 € TTC pour 274 élèves portant le montant de la participation des communes à la somme de 934.46 € par élève.

On peut constater au vu du tableau comparatif depuis l'année scolaire 2008/2009 une forte augmentation pour l'année 2014-2015 (+ 165.42 €/élève). Une augmentation due principalement à la réforme de rythmes scolaires (ouverture le mercredi matin et organisation des TAP (Temps d'Accueil Périscolaires)).

Après échange de vues, le Conseil Municipal par dix-huit voix pour :

- Fixe le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2014/2015 à la somme 934.46 € par élève scolarisé dans les écoles communales
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter ces sommes auprès des communes et RPI concernés.

## **8 – PLAN LOCAL D'URBANISME**

- Approbation de la modification n°1 – **délibération 2015-10-10**

Monsieur Laurent SAUTS signale qu'à la suite de la procédure de modification n°1 du PLU et du rapport établi par le commissaire enquêteur, il y a lieu d'approuver cette modification. Il tient à expliquer le vote « contre » de la commune de Frontenac : elle ne comprenait pas pourquoi elle était sollicitée, ce que confirme Monsieur MIQUEU, qui a eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec Madame le Maire de Frontenac.

Dans la réglementation, toutes communes limitrophes à une commune instaurant ou modifiant un PLU doivent être consultées.

Après échange de vues, le conseil municipal à quatorze voix pour et quatre abstentions :

DECIDE d'approuver la modification n°1 du PLU telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte notamment sur les points suivants :

- ▲ De reformuler et préciser l'application de certaines dispositions réglementations
- ▲ D'intégrer certaines évolutions réglementaires (loi ALUR : suppression du COS...)
- ▲ De modifier certains articles du règlement des zones UC (implantation des constructions) et UE/1AUE (places de stationnement)
- ▲ De supprimer une servitude d'urbanisme
- ▲ De modifier l'emplacement réservé n° 5

## **9 – PERSONNEL**

- Recrutement CUI administratif – **délibération 2015-10-11**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de recrutement de personnel au sein du service administratif dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), contrat de travail de droit privé à durée déterminée à la suite du départ d'un agent administratif contractuel.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent polyvalent dans le cadre d'un CUI d'une durée de 6 mois et pour un service hebdomadaire de 26h30. Ce contrat pourra être renouvelé jusqu'à 24 mois. L'aide de l'Etat serait de 70 % du taux horaire du Smic brut à hauteur de 26 heures hebdomadaire. Cet agent est recruté en qualité d'agent administratif polyvalent et est chargé des missions suivantes :

- Aide à l'accueil secrétariat du public, aide pour les archives, toutes les missions dans l'intérêt du service.

Après échanges de vues, le Conseil municipal donne son accord par dix-huit voix pour, et autorise Monsieur le Maire :

- à recruter un agent dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion
- à signer une convention de CUI avec l'Etat
- à signer le dit contrat Unique d'Insertion ainsi que les renouvellements éventuels

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

- Affichage libre : bilan de la période de test

Madame Marie-José LAWThER rappelle l'expérimentation engagée avant les vacances sur l'affichage libre. En effet, la commission DDOC avait proposé que l'affichage libre soit réglementé par des emplacements définis, en l'occurrence le parking de la gendarmerie, le parking de la petite gare, le parking en fin de piste cyclable, le bourg de St Romain, le bourg du Puch et le panneau d'affichage au « Pont d'Armand » .

La commission propose donc de conserver les emplacements ainsi définis et d'instaurer sous la petite halle un panneau réservé aux associations.

Monsieur Laurent SAUTS signale qu'il y a lieu de bien communiquer ces emplacements et de les officialiser par arrêté du maire.

Toutes ces mesures doivent éviter les affichages sauvages.

- PSC (Plan de Sauvegarde Communal)

Madame Marie-José LAWThER invite le conseil municipal à prendre connaissance du projet de Plan Communal de Sauvegarde afin de l'étudier et de se positionner au sein du dispositif de crise.

La population est actuellement sollicitée pour créer une réserve civile communale : liste de personnes susceptibles de venir en aide à la commune lors du déclenchement du PSC.

Madame LAWThER signale qu'elle reste à la disposition du conseil municipal pour des renseignements complémentaires.

Le PCS doit être mis en situation sur des problématiques particulières, ce document est amené à être modifié en fonction des caractéristiques de la commune et de ses besoins.

- Organisation des demandes de subventions des associations

Madame Marie-José LAWThER rappelle que dans le cadre de la gestion administrative et comptable de la mairie, il est demandé aux associations de répondre aux modalités réglementaires d'octroi de subventions.

En effet, il est demandé aux associations d'établir, à chaque demande de subvention, un dossier comportant le dernier rapport d'activités présenté en assemblée générale, les comptes approuvés du dernier exercice clos, et un RIB complet et ainsi éviter tous retards et rejets de la trésorerie.

Ce suivi permettra une meilleure gestion et aide des associations.

Un courrier a été adressé en ce sens à l'ensemble des associations accompagnées par la commune et le CCAS de Sauveterre-de-Guyenne.

Monsieur MIQUEU souligne l'importance qu'une procédure claire, conformément aux attentes légales (rapport moral, rapport financier) soit désormais en place, suite au travail de la commission, pour l'octroi des subventions aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une obligation légale pour une association de réunir au moins une fois par an son assemblée générale afin de voter le rapport moral et le rapport financier. Une commune ne peut pas verser une subvention à une association si elle n'a pas ces documents.

- USTOM

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de la gestion des déchets 2014 est à la disposition (en mairie et sur le site internet de l'USTOM) de toute personne désirant en prendre connaissance.

- SDCI

Monsieur le Maire signale que le 19 octobre prochain, Monsieur le Préfet de la Gironde proposera un nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). A l'heure actuelle, la Communauté de Communes (CDC) du Sauveterrois, pourrait bénéficier d'une dérogation sur le seuil de 15 000 habitants en raison de sa densité moyenne (inférieure à 30% de la densité moyenne nationale). Néanmoins, la CdC du Sauveterrois pourra accueillir des communes limitrophes désireuses de s'intégrer notre territoire.

- Elections régionales

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Le tableau des permanences sera transmis aux deux présidents de groupes puis à chaque conseillers afin d'apporter des modifications si nécessaire.

- Trésorerie

Monsieur Christophe MIQUEU évoque la fermeture de la Trésorerie de Sauveterre-de-Guyenne. En continuité de la motion du Conseil Municipal et de l'action du 18 septembre dernier, il suggère de faire signer une pétition (reprenant le texte de la motion) avec l'ensemble des habitants de la commune sur différents sites (mairie, CdC, commerçants, marché, communes voisines...).



Même si la fermeture de la Trésorerie est déjà programmée cette pétition montrerait notre désaccord et notre souci de conserver les services dans notre commune rurale.

Monsieur le Maire propose de réaliser une pétition en reprenant le texte de la motion adoptée par le conseil municipal et de l'envoyer à l'ensemble des Mairies du ressort de la Trésorerie de Sauveterre.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-sept voix pour et une abstention, décide de lancer cette pétition pour le maintien de la Trésorerie.

## AGENDA

<b>Octobre 2015</b>	
13/10	Conseil d'Administration CCAS (18h30)
17/10	Quine Pétanque (salle culturelle)
18/10	Salon du livre (salle des fêtes)
22/10	Chorale Arc en ciel (Club des aînés)
23/10	Théâtre des Salinières « Les bonobos » (21h – salle culturelle)
31/10	Concert Alte Voce (groupe Corse)
<b>Novembre 2015</b>	
6-7/11	Bourse aux vêtements FCPE
07/11	Quine judo (salle culturelle)
11/11	Commémoration armistice 1918
14/11	Quine pétanque (salle culturelle)
15/11	Quine des aînés (salle des fêtes)
16/11	Conseil Municipal (18h30)
22/11	Salon du bien-être (salle des fêtes)
25/11	Collecte de sang EFS (salle des fêtes 16-19h)
29/11	Repas atelier créatif (salle culturelle)
<b>Décembre 2015</b>	
03/12	Repas club des aînés
05/12	Téléthon
05/12	Théâtre des Salinières « <i>Tout le plaisir est pour nous</i> » (21h – salle culturelle)
06/12	Elections régionales (1 <sup>er</sup> tour)
12/12	Repas Concert école de Musique (20H – salle culturelle)
13/12	Election régionales (2 <sup>nd</sup> tour)
14/12	Conseil Municipal (18h30)
18/12	Spectacle fin d'année Accueil périscolaire (salle des fêtes)
19/12	Quine pétanque (salle culturelle)
<b>Janvier 2016</b>	
22/01	Cérémonie des vœux 2016
27/01	Repas des aînés du CCAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.